

Les jeunes Réunionnais restent longtemps chez leurs parents

Les jeunes Réunionnais de 16 à 29 ans vivent souvent chez leurs parents (58 % contre 45 % en France métropolitaine). Lorsqu'ils sont élèves ou étudiants, quatre sur cinq vivent au domicile parental, le lieu d'études étant proche. Mais la moitié de ceux qui ont arrêté leurs études vivent aussi encore chez leur parents. Les difficultés pour accéder à un premier emploi stable avec une rémunération suffisante compliquent l'accès à un logement et retardent le départ des jeunes. La constitution d'une famille représente souvent la première opportunité de quitter le foyer parental, plus tardivement pour les hommes que pour les femmes. Ce n'est qu'à partir de 26 ans que la moitié des hommes ont quitté le domicile parental, contre 22 ans pour les femmes, du fait principalement des maternités précoces. Ainsi, à 22 ans, trois Réunionnaises sur dix sont mères. Entre 16 et 29 ans, quatre mères de famille sur dix élèvent seules leur enfant. Après avoir quitté le domicile parental, les jeunes, souvent locataires, bénéficient de meilleures conditions de logement. La vie dans un logement suroccupé concerne 19 % des jeunes qui ont leur propre logement et 28 % de ceux qui vivent chez leurs parents.

Chantal Chaussy, Véronique Daudin, Édouard Fabre (Insee)

À La Réunion, 97 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans vivent avec leurs parents, soit 58 % d'entre eux (figure 1). Les jeunes métropolitains restent moins chez leurs parents (45 %).

Un jeune Réunionnais sur trois est en cours de scolarité. Lorsqu'ils poursuivent des études, ils habitent très majoritairement encore chez leurs parents (81 %), plus souvent que les Métropolitains (66 %). Comme en France métropolitaine, neuf lycéens sur dix vivent chez leurs parents. C'est après l'obtention du baccalauréat que l'écart se creuse : seulement un étudiant sur trois n'est plus au domicile parental, contre plus de la moitié des étudiants métropolitains. La proximité entre le lieu d'études et le domicile familial à La Réunion explique cette différence.

La moitié des jeunes ayant arrêté leurs études vivent encore chez leurs parents

Les jeunes qui ont arrêté leurs études vivent moins souvent chez leurs parents que les étudiants (46 %), mais restent plus fréquemment au domicile parental qu'en France métropolitaine (30 %). Ce sont particulièrement les jeunes hommes qui demeurent chez leurs parents : six sur dix, soit deux fois plus que les femmes.

L'activité influe fortement sur le degré d'indépendance des jeunes. Quatre jeunes sur dix qui travaillent vivent chez leurs parents contre six chômeurs sur dix. Mais qu'ils

soient en emploi ou non, les jeunes restent plus souvent chez leurs parents à La Réunion. Largement touchés par le chômage, ils accèdent difficilement à un premier emploi durable qui leur offrirait l'opportunité de devenir indépendants. Et quand ils travaillent, ils occupent plus souvent des emplois peu qualifiés et précaires que leurs aînés ou que les jeunes métropolitains. Ces types d'emplois ne garantissent pas une autonomie financière suffisante pour

accéder à un logement indépendant. De plus, les revenus de nombreuses familles réunionnaises sont faibles, ce qui ne leur permet pas de venir en aide à leurs enfants pour qu'ils accèdent à un logement autonome.

Parmi les jeunes qui vivent chez leurs parents, 43 % vivent dans une famille où aucun parent n'est en emploi. Au sein des familles monoparentales, la proportion atteint même 65 %. Or les familles

1 Les jeunes vivent davantage chez leur(s) parent(s) qu'en France métropolitaine

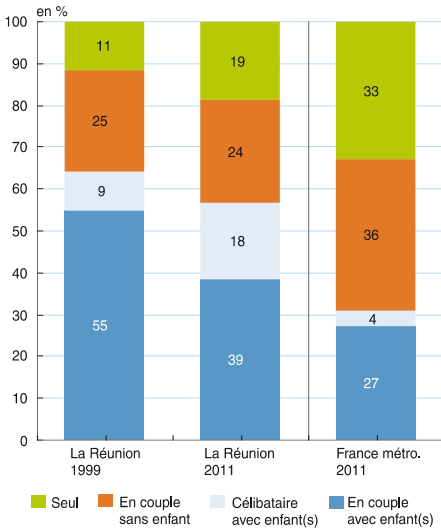
Répartition des jeunes de 16 à 29 ans selon le mode de vie en 2011

	La Réunion				France métropolitaine
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
	(en nombre)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Domicile parental - Ensemble dont :	97 000	58,2	67,8	49,0	44,8
<i>vit chez ses deux parents</i>	59 700	35,8	41,7	30,2	32,6
<i>vit chez un de ses parents</i>	34 400	20,6	25,1	16,3	11,7
<i>vit en couple, chez ses parents</i>	1 200	0,7	0,7	0,8	0,3
<i>vit avec ses enfants, chez ses parents</i>	1 700	1,0	0,3	1,7	0,2
Domicile personnel - Ensemble dont :	55 800	33,5	22,6	43,9	44,3
<i>vit en couple avec enfant(s)</i>	21 500	12,9	9,2	16,5	12,1
<i>vit sans conjoint, avec enfant(s)</i>	10 100	6,1	0,3	11,5	1,7
<i>vit en couple sans enfant</i>	13 700	8,2	7,0	9,4	16,0
<i>vit seul</i>	10 500	6,3	6,1	6,5	14,6
Domicile autre famille	6 200	3,7	4,2	3,3	3,3
Colocation	3 800	2,3	2,3	2,3	3,8
En communauté	3 800	2,3	3,1	1,5	3,8
Ensemble	166 600	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2011.

2 57 % des jeunes qui ont leur logement sont parents

Situation familiale des jeunes de 16 à 29 ans ayant un domicile personnel en 2011



Source : Insee, Recensement de la population 2011.

monoparentales sont plus fréquentes à La Réunion : 34 400 jeunes vivent ainsi avec un seul de leurs parents, soit 21 % des jeunes contre 12 % en France métropolitaine. Leur présence au sein du foyer peut dans ce cas être encouragée non seulement pour des raisons financières, mais aussi affectives ou pratiques vis-à-vis du parent isolé.

D'autres jeunes (6 200, soit 4 %) vivent chez un membre de leur famille autre que leurs parents.

La parentalité influence le départ des jeunes

À La Réunion, 56 000 jeunes ont un domicile personnel, soit le tiers des jeunes âgés de 16 à 29 ans. Parmi eux, six sur dix sont parents, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine (figure 2). Pour les jeunes Réunionnais, s'installer en famille avec des enfants est souvent le fait déclencheur du départ du domicile parental et de l'indépendance. Ainsi, les jeunes sont peu nombreux à vivre seuls (6 %) et sont également peu enclins à s'installer en couple sans avoir d'enfant (8 %). Ces situations sont deux fois plus fréquentes en France métropolitaine. Les jeunes Réunionnais qui ont fondé leur famille restent rarement chez leurs parents. Ils sont 2 900 dans ce cas, soit 2 % des jeunes : 1 200 jeunes en couple et 1 700 mères de famille monoparentale vivent ainsi toujours chez leurs parents.

Les jeunes hommes quittent le foyer parental tardivement

Qu'ils aient un emploi ou non, les jeunes hommes vivent fréquemment chez leurs parents, beaucoup plus qu'en France métropolitaine : deux sur trois à La Réunion contre un sur deux en France métropolitaine (figure 3). Parmi les chômeurs, 80 % des hommes vivent encore chez leurs parents à La Réunion contre 65 % des Métropolitains. Lorsqu'ils ont un emploi, 47 % vivent aussi encore chez leurs parents contre 37 % en France métropolitaine.

Les jeunes hommes quittent tardivement le foyer familial. Ce n'est qu'à partir de 26 ans que plus de la moitié des jeunes Réunionnais ont quitté le foyer familial contre 23 ans pour les Métropolitains. À 29 ans, 31 % des Réunionnais vivent toujours chez leurs parents. Souvent, les jeunes hommes ne quittent le logement familial que pour fonder leur propre famille. Parmi ceux qui ont quitté le domicile familial, ceux qui vivent en couple avec des enfants sont plus nombreux que ceux qui vivent en couple sans enfant. C'est l'inverse en France métropolitaine.

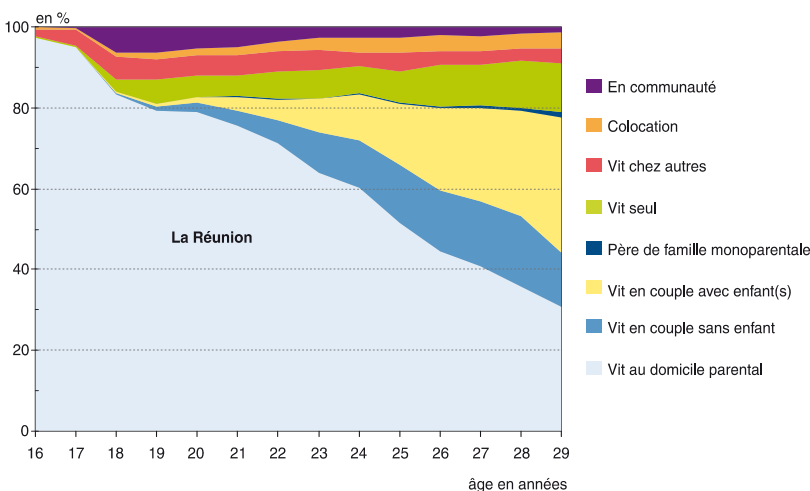
Les jeunes femmes quittent le foyer familial plus tôt en devenant mères

Les jeunes femmes quittent plus tôt le foyer familial que les hommes. Dès 22 ans, la moitié d'entre elles ont quitté le domicile familial, contre un homme sur trois. En France métropolitaine, la moitié des jeunes femmes sont parties à 21 ans, soit un an plus tôt. L'écart est donc beaucoup moins important que pour les garçons (figure 4).

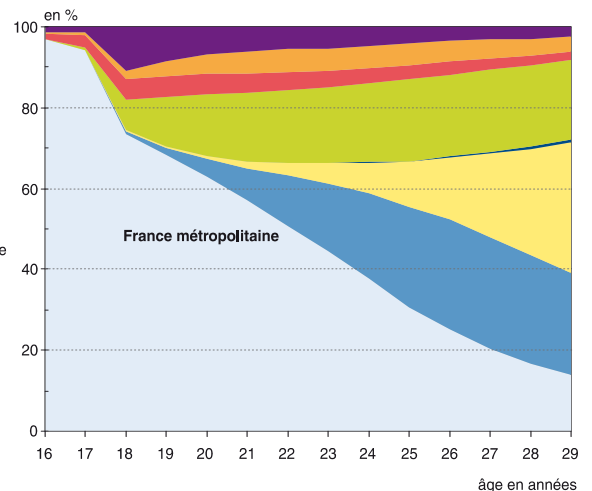
Les jeunes femmes partent tôt de chez leurs parents en partie parce qu'elles sont mères assez jeunes. Dès 22 ans, trois femmes sur dix ont un enfant contre une sur dix en France métropolitaine. Les jeunes mères s'installent plus souvent en couple, mais la monoparentalité reste courante : quatre jeunes mères sur dix élèvent seules leurs enfants, soit 14 500 jeunes mères célibataires. L'arrivée d'un enfant confère un statut social et facilite l'accès à un logement pour

3 Les jeunes hommes Réunionnais restent longtemps chez leurs parents

Répartition des jeunes hommes par âge et lieu de vie en 2011

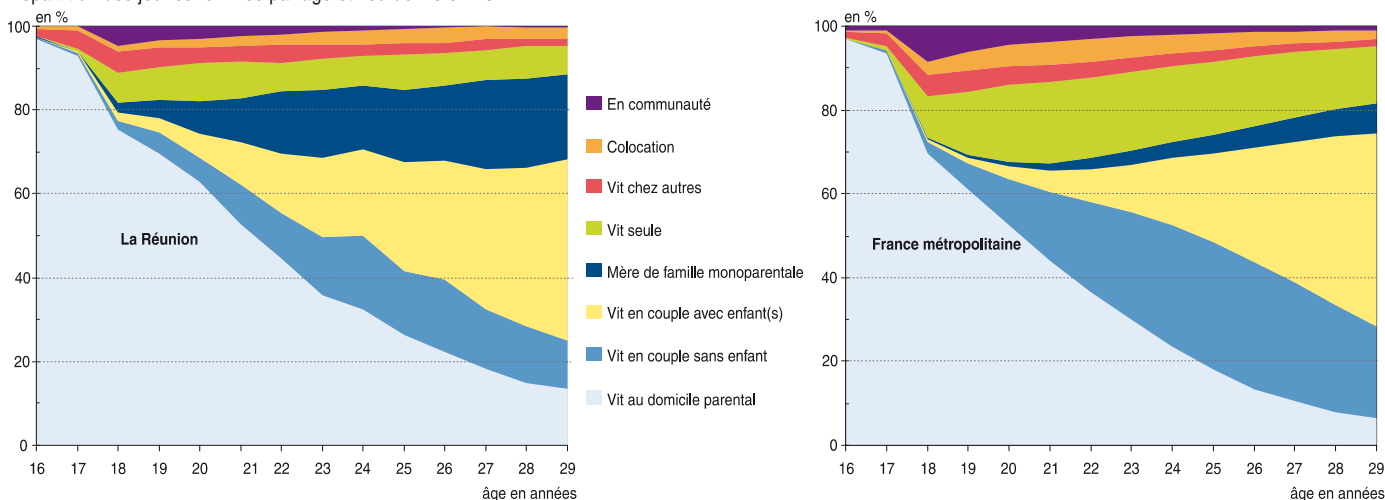


Source : Insee, Recensement de la population 2011.



4 Les Réunionnaises deviennent mères tôt

Répartition des jeunes femmes par âge et lieu de vie en 2011



Source : Insee, Recensement de la population 2011.

les jeunes filles. À 29 ans, 21 % des femmes sont mères de famille monoparentale contre 7 % en métropole.

Plus de locataires parmi les jeunes, mais moins souvent en HLM

Les jeunes de 16 à 29 ans qui ont un domicile personnel sont beaucoup plus souvent locataires qu'ils ne l'étaient en 1999 (76 % contre 59 %) (figure 5). La part de ceux qui ont accès au logement social diminue. Ainsi, un jeune locataire sur trois bénéficiait d'un logement social en 1999 contre un sur cinq en 2011.

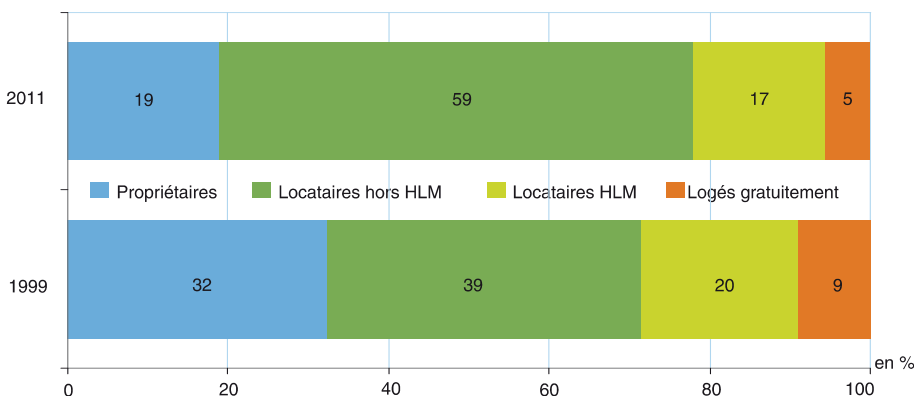
L'âge d'acquisition du premier logement est très certainement retardé du fait de l'allongement des études et des difficultés d'insertion qu'ils rencontrent sur le marché du travail. De plus, les prix de vente des maisons et appartements ont doublé depuis 2000, d'après une étude de l'Observatoire des transactions immobilières et foncières de l'Agorah.

Un quart des jeunes de 16 à 29 ans vivent dans un logement suroccupé

En 2011, 40 000 jeunes vivent dans un logement suroccupé, où le nombre de pièces à vivre est insuffisant par rapport au nombre de personnes dans le logement. C'est donc un jeune sur quatre qui vit dans un logement suroccupé. C'est plus que pour l'ensemble de la population réunionnaise (22 %). La suroccupation (*définitions*) ne concerne que les ménages de deux personnes ou plus.

5 Trois jeunes indépendants sur quatre sont locataires à La Réunion

Répartition des jeunes qui ont leur propre logement selon le statut d'occupation en 2011



Source : Insee, Recensements de la population.

6 Un jeune sur quatre vit dans un logement suroccupé à La Réunion

Part des jeunes dans des logements suroccupés suivant la situation familiale et le statut d'occupation en 2011

	Propriétaire	Locataire dont HLM	Logé gratuitement	Ensemble
	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Domicile parental dont :	21,6	40,4	42,0	29,7
<i>vit chez ses deux parents</i>	18,5	35,4	38,9	27,9
<i>vit chez un de ses parents</i>	28,8	43,6	43,1	32,4
<i>vit en couple ou avec enfant(s)</i>	31,9	59,5	66,2	33,3
Domicile personnel dont :	13,2	21,1	28,4	15,1
<i>vit en couple avec enfant(s)</i>	14,2	20,8	26,0	18,7
<i>vit sans conjoint, avec enfant(s)</i>	30,3	34,6	37,6	29,8
<i>vit en couple sans enfant</i>	4,9	9,9	8,2	2,5
Domicile autre famille	35,4	58,9	60,0	32,7
Colocation	16,7	35,0	46,9	17,7
Ensemble	21,0	32,1	38,3	22,3

Champ : Jeunes de 16 à 29 ans dans les ménages ordinaires (hors communauté) et hors ménages d'une personne (jeunes qui vivent seuls) vivant dans un logement suroccupé.

Source : Insee, Recensement de la population 2011.

L'autonomie ne peut être réduite à l'indépendance

L'indépendance conduit à l'autonomie. Être indépendant de ses parents, c'est avoir un logement et un travail qui permet de subvenir à ses besoins. Dans ce cas, le jeune dispose de ressources suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien matériel ou financier de ses parents. Il est également autonome, prenant lui-même ses décisions pour mener sa vie. Qu'un jeune travaille ou qu'il ait son propre logement, chacune de ces étapes de l'indépendance financière et matérielle contribue à le rendre autonome. Quitter le domicile parental pour habiter seul, avec un(e) conjoint(e) ou encore des amis participe à l'indépendance et donc à l'accès à l'autonomie des jeunes.

Du point de vue de la stricte indépendance résidentielle, c'est-à-dire avoir son propre logement, les jeunes Réunionnais sont dépendants de leurs parents et vivent majoritairement chez eux. Ainsi, ils apparaissent relativement peu autonomes au regard des jeunes de métropole. Cependant, on ne peut réduire l'autonomie à l'indépendance. Être dépendant ne signifie pas nécessairement ne pas être autonome et ne pas être adulte. L'autonomie peut commencer à se construire sans que l'indépendance résidentielle ne soit encore acquise. L'autonomie est l'aptitude à se construire soi-même. Dès lors que les jeunes se donnent eux-mêmes leurs propres règles, ils peuvent se déclarer adultes ou/et autonomes, même s'ils vivent encore chez leurs parents et sont donc dépendants. Il en va de même pour les jeunes étudiants dont le logement est financé par les parents.

Les jeunes qui vivent avec leurs parents vivent plus souvent dans des logements suroccupés (28 %), mais ce sont ceux qui sont hébergés dans une autre famille que la leur qui sont les plus touchés (47 %) (figure 6).

Dans cette situation, souvent transitoire, ils doivent accepter des compromis de confort. De même les jeunes qui vivent en couple ou ont des enfants tout en restant vivre chez leurs parents sont plus à l'étroit puisque 38 % vivent dans des logements suroccupés.

Les jeunes vivent dans de meilleures conditions dans leur propre logement

Les jeunes vivent dans de meilleures conditions lorsqu'ils ont leur domicile personnel : seulement 19 % vivent dans des logements trop petits pour leur famille. En particulier, seulement un jeune sur dix en couple sans enfant vit dans un logement suroccupé. Les jeunes en couple avec enfant(s) sont dans la moyenne, 19 % vivent en logement suroccupé.

Par contre, les jeunes mères de famille monoparentale sont souvent confrontées à des problèmes d'espace, tout comme les enfants de famille monoparentale. En effet, un tiers des logements de familles monoparentales sont des studios ou des deux pièces. Ce type de logement est insuffisant pour une famille, les enfants ne disposant pas de leur propre chambre. ■

Définitions

La **famille** s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants. Elle est constituée d'au moins deux personnes, dont au moins un adulte. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. La plupart des ménages ne comprennent qu'une famille. Dans les ménages où cohabitent deux familles, une est désignée **principale** et l'autre **secondaire**. Dans cette étude, 2 900 jeunes vivent chez leurs parents en tant qu'adulte d'une famille secondaire avec ou sans enfant(s).

Composition des familles :

Chaque personne d'un ménage ne peut appartenir, tout au plus, qu'à une seule famille. Une famille comprend :

- soit un couple (marié ou non) et, le cas échéant, ses enfants ;
- soit une personne sans conjoint et ses enfants (famille **monoparentale**).

Dans cette étude, les **colocataires** sont des personnes qui vivent sans famille avec d'autres personnes sans lien de parenté.

Une **communauté** est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction. Par exemple les étudiants en cité universitaire ou dans un foyer d'étudiants vivent en communauté.

La **suroccupation** des logements est appréciée selon le nombre de pièces disponibles par personne, en excluant les ménages d'une personne. Le **taux de suroccupation** est le rapport entre le nombre de logements suroccupés et l'ensemble des résidences principales. Un **logement est suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce est comptabilisée pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant. L'indicateur n'est calculé que pour les ménages de deux personnes ou plus. Les personnes qui vivent seules sont exclues car selon la norme, elle serait automatiquement en situation de suroccupation dans des logements d'une seule pièce.

Pour en savoir plus

- Michaïlesco F., « 164 000 personnes vivent dans un logement suroccupé », *Informations Rapides Réunion* n° 271, 2013.